

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2022

Le douze avril deux mil vingt-deux, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	14
Conseillers en fonction	14
Conseillers présents et représentés	14

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Elodie GICQUEL, Philippe LIBIER, Anne MANDON et Mélanie BOGNENKO.

Absente excusée : Karine RICAUD

Procuration : Karine RICAUD donne procuration à Monique LACROUTS

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA

Date de convocation 06.04.2022

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 04.04.2022 :

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 04.04.2022.

- **DCM 2022/16 : Vote des taux de contributions directes 2022 et attribution de subventions :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2022 des taxes directes locales.

Il présente ensuite la proposition de la commission des finances au Conseil Municipal. **Le conseil municipal** décide à l'unanimité d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour cette année 2022 qui sont votés comme suit :

	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit attendu
Taxe foncière bâti	490 600	32.30	158 464
Taxe foncière non bâti	30 400	32.06	9 746
Produit attendu			168 210

Monsieur le Maire Jean-Pierre BRÉTHOUS sera chargé de l'exécution de la présente délibération.

Transmission en préfecture le 13.04.2022

Le Conseil Municipal procède ensuite à la validation des subventions suivantes en euros :

Chasse ACCA	550	FNACA	80
ADMR	400	Association l'Autre Regard	75
Amicale des Anciens	500	Les restaurants du cœur	63
Amicale Sapeurs-Pompiers de Grenade	100	Coopérative scolaire	850
Autisme Landes	150	Secours Catholique	150
Conjoints Survivants	80	Secours Mutuel Saint Vincent	100
Comité des fêtes	1 300	USMG	1 025
Association des donneurs de sang	150	Fanny Club	250

- **DCM 2022/17 : Vote BP 2022 commune :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2022 de la commune.

Il s'établit comme suit :

-	<u>Investissement :</u>	
	Dépenses :	157 576.62 € (dont 3 150.00 € de RAR)
	Recettes :	157 576.62 € (dont 4 000 € de RAR)
-	<u>Fonctionnement :</u>	
	Dépenses :	645 148.66 € (dont 0.00 de RAR)
	Recettes :	645 148.66 € (dont 0.00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget communal tel que présenté.

Transmission en préfecture le 13.04.2022

- **DCM 2022/18 : Vote BP 2022 Habitat Locatif Dupeyron :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2022 du budget annexe habitat locatif Dupeyron.

Il s'établit comme suit :

-	<u>Investissement :</u>	
	Dépenses :	1 514 862.72 € (dont 143 000.00 de RAR)
	Recettes :	1 514 862.72 € (dont 180 000.00 de RAR)
-	<u>Fonctionnement :</u>	
	Dépenses :	20 000 € (dont 0.00 de RAR)
	Recettes :	20 000 € (dont 0.00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget communal tel que présenté.

Transmission en préfecture le 13.04.2022

- **DCM 2022/19 : Amortissement enfouissement réseaux électriques et autres lotissement Lalanne :**

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 26.01.2022 concernant les travaux SYDEC d'enfouissement des lignes lotissement Lalanne,

Monsieur le maire rappelle que pour les communes ayant adopté le référentiel M57, se pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement au *pro rata temporis*.

L'amortissement traduit en effet le rythme de consommation des avantages attendus de l'actif. L'amortissement commence donc à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de services attendus de l'actif.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode d'amortissement au prorata temporis, commençant l'année du versement ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M57 :

Les subventions d'équipement versées, sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

En conclusion, Monsieur le maire propose la durée d'amortissement suivante :

Compte : 204182 Versement Sydec 15 ans sur le rythme de l'emprunt.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité cet amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux portés par le Sydec sur une durée de 15 ans.

Transmission en préfecture le 13.04.2022

- **DCM 2022/20 : Demande de subvention au conseil départemental des Landes sous forme d'amendes de police pour la création de l'accès voirie chemin « Dupeyron » :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création d'une voie d'accès à une parcelle constructible appartenant à la commune ainsi que la création de parkings et la sécurisation de la voie partagée routier/piéton souhaitée dans le budget annexe Habitat Locatif « Dupeyron ».

Considérant que pour mener à bien ce projet, il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès du conseil départemental des Landes.

Vu les montants prévisionnels des travaux HT s'élevant à : 37 653.05 € soit **45 183.66 € TTC**

Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Transmission en préfecture le 13.04.2022

- **DCM 2022/21 : Révision des loyers maisons communales sises 195 et 199 rue du Barriqué.**

Monsieur le Maire rappelle le prix du loyer mensuel de 525.00 € des 2 maisons communales identiques sises 195 et 199 rue du Barriqué. Il est souhaitable de réviser les loyers qui pourraient passer à 533.45 € mensuel

A compter du 1^{er} mai 2022 : Logements basés sur l'indice de référence des loyers du 4^e trimestre 2021, variation annuelle de + 1.61 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Met ces deux logements en location au prix de **533.45 €** (cinq cent trente-trois euros et quarante-cinq centimes) mensuel, charges comprises payable d'avance
- A compter du **01.05.2022**. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera payable en fin d'année après réception de la taxe foncière,
- Une caution d'un mois de loyer sera exigée à la signature de chacun des futurs baux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les baux correspondants avec chaque nouveau locataire ainsi que tous documents annexes se rapportant à ces loyers.

Transmission en préfecture le 13.04.2022

- **Questions diverses :**

Un conseil d'école s'est tenu ce jour en présence de M. Weber, inspecteur d'académie, et M. Dupouy, délégué de l'inspection d'académie.

Il a été décidé qu'une rencontre sera organisée avec tous les parents d'élèves de l'école de Saint-Maurice sur Adour. Cette dernière est prévue le 12 mai à 18h30 et permettra à M. Weber et au conseil d'école de présenter le projet et de répondre aux inquiétudes éventuelles des parents.

Un point est fait sur l'organisation de la tenue du bureau de vote du 24 avril 2022.

2^{ème} tour le 24 avril 2022

Président : **Jean Pierre BRÉTHOUS**

Secrétaire : **Joël BATS**

2 Assesseurs : **Thierry TAUZIA - Karine RICAUD**

2 Scrutateurs : **Françoise DUPIELLET - Thierry CLAVÉ**

Membres du bureau : Présents de 8 H à 19 H

Horaires de permanence	Membres du bureau
8 H - 10 H	Jean Pierre BRETHOUS Philippe LIBIER François BOCQUET
10 H - 12 H	Joël BATS Jean-Luc DOUMENJOU Anne MANDON
12 H – 14 H	Thierry TAUZIA Bernard BALLAND Karine RICAUD
14 H – 16 H	Thierry CLAVE Karine RICAUD Monique LACROUTS
16 H – 17 H	Thierry TAUZIA Thierry CLAVE Françoise DUPIELLET
17 H – 19 H	Thierry TAUZIA Joël BATS Françoise DUPIELLET

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22H00